



5. PLAN DE ZONAGE

Échelle 1 : 2 000^{mme}


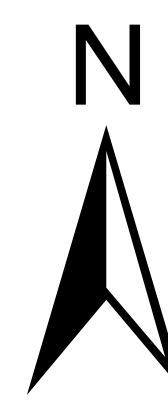
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2018



Espace Ville

Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé (Article L151-41 du Code de l'urbanisme)
- Ensemble bâti patrimonial (Article L151-19 du Code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé (Article L113-1 du Code de l'urbanisme)
- Espace paysager protégé (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Zone humide (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Enveloppe PPRI
- Impasse, ruelle à préserver (Article L151-38 du Code de l'urbanisme)
- Bâtiment remarquable



Emplacements réservés			
Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Élargissement de voirie et aménagement d'une sente circulation douce	Commune	2 027 m ²
2	Création d'un parking	Commune	227 m ²
3	Création d'une sente de circulation douce	Commune	905 m ²
4	Aménagement de voirie	Commune	170 m ²

